



Articles sélectionnés et mis en forme par Jean-François Piquard

« **Notre devoir : vous informer** »

S O M M A I R E

Carte commentée - L'espace Schengen en 2025	Page 2
GEOINT : un outil d'aide à la décision devenu incontournable	Page 3
Diviser pour mieux régner : la stratégie et l'héritage durable de la gouvernance des femmes civiles par l'État islamique	Page 7
L'armée de Terre mise sur l'intelligence artificielle pour exploiter ses données opérationnelles à des fins de renseignement	Page 13
M. Lecornu confirme la création d'un « Commissariat au numérique de défense » en 2025	Page 14
Les Barbares sont de retour	Page 15
Nouvel incident en mer Baltique	Page 20
Quand la Chine frappe à la porte de la Nouvelle-Calédonie	Page 20
Trump II : quel risque pour l'OTAN ?	Page 24
Réserve militaire : un recrutement simplifié pour l'ouvrir au plus grand nombre	Page 29



Carte commentée - L'espace Schengen en 2025

Entrées le 1er janvier 2007 dans l'Union européenne, la Roumanie et la Bulgarie sont restées longtemps à la porte de l'espace Schengen de libre circulation des personnes. Pourquoi ? Quoi de neuf ? Cette carte commentée permet de le comprendre. Et d'avoir une vision actualisée de cet espace souvent mal compris.

Le 1er janvier 2025, la Roumanie et la Bulgarie deviennent membres à part entière de l'espace Schengen. Il compte donc à ce jour 29 États du sous-continent européen, dont 25 faisant partie de l'Union européenne à 27, et 4 États faisant partie de l'Association européenne de libre-échange.

Jusqu'alors aux portes de cet espace de libre circulation des personnes aux frontières intérieures de cette zone [1], Bucarest et Sofia l'intègrent dans un premier temps en tant que membres partiels, avec la levée des frontières maritimes et aériennes le 31 mars 2024. Cette adhésion en deux temps s'explique notamment par la présence de routes migratoires exploitées par l'immigration clandestine et les trafics en tous genres. Cela a longtemps poussé certains membres de Schengen, comme l'Autriche, à bloquer l'intégration de Bucarest et Sofia, pourtant membres de l'Union européenne depuis le 1er janvier 2007. La carte reprend également les membres de l'Union européenne afin d'avoir une vue plus large sur cet espace politique européen.

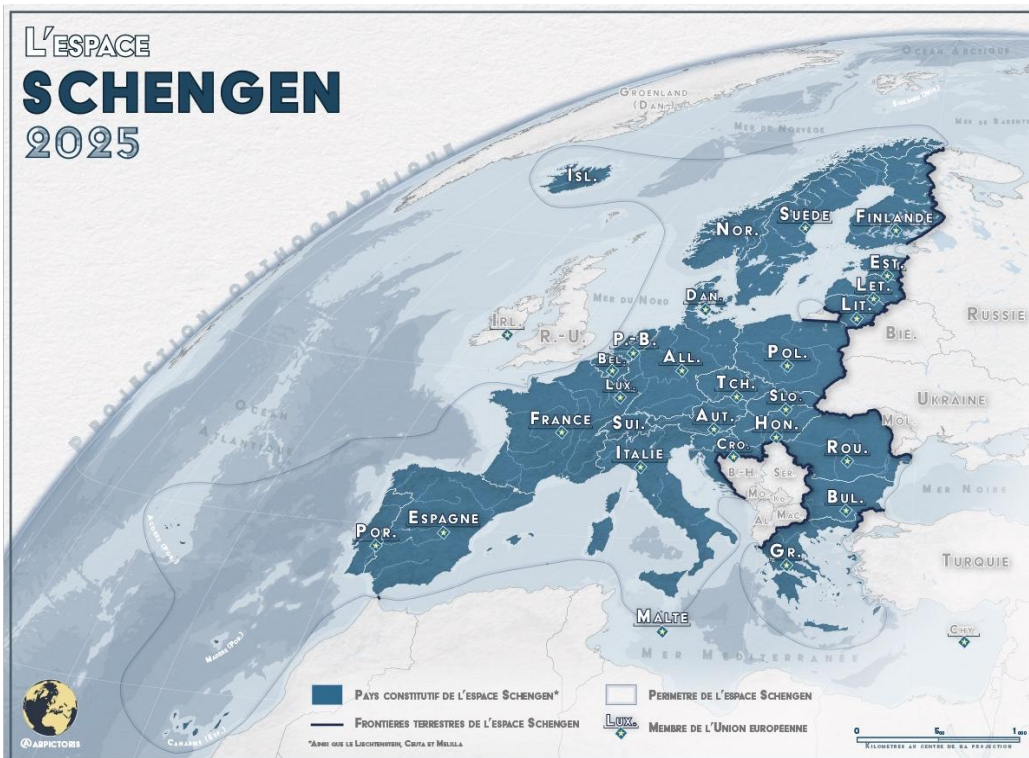
Schengen compte également des pays qui ne sont pas membres de l'UE, tels que la Norvège (à l'exception de Svalbard), la Suisse, l'Islande et le Liechtenstein. Les micro-États de Monaco, du Vatican et de Saint Marin sont associés à cet espace, sans en être membres. L'Irlande et Chypre, membres de l'UE mais n'ayant aucune frontière terrestre avec elle, ne sont pas membres de Schengen. Il existe cependant une différence entre ces deux pays : alors que Chypre vise à l'intégrer d'ici la fin de l'année 2025, l'Irlande a, elle, négocié une clause de non-participation à l'espace Schengen pour privilégier une Common Travel Area (CTA) avec le Royaume-Uni, afin de faciliter les passages avec l'Irlande du Nord.

L'ouverture des frontières intérieures à l'espace Schengen a pour corolaire le contrôle de ses frontières extérieures. Touteurope.eu l'explique ainsi : « Si l'on associe le plus souvent l'espace Schengen à la suppression des contrôles aux frontières intérieures, son fonctionnement repose également sur un renforcement des frontières extérieures, qui séparent l'Union européenne des pays tiers. Un volet dont sont avant tout responsables les États membres de l'Union européenne et de l'espace Schengen, notamment ceux situés à la périphérie de l'UE.

L'Agence européenne de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex), basée à Varsovie en Pologne, a pour mission de les assister. Elle assure principalement le contrôle aux frontières extérieures de l'Union européenne, ainsi que des tâches liées à la sécurité maritime, aux contrôles de sécurité et aux activités de recherche et de sauvetage. »



Si les citoyens des pays membres de la convention Schengen sont rarement conscients du bénéfice de l'acquis de la libre circulation intérieure, les habitants des pays extérieurs en ont une perception différente. *diploweb.com*



GEOINT : un outil d'aide à la décision devenu incontournable

Comment définiriez-vous le GEOINT et quel rôle joue-t-il spécifiquement dans le renseignement militaire et civil aujourd'hui ?

« GEOINT » est l'acronyme de « Geospatial Intelligence », qui se définit par « renseignement géospatial ». L'expression s'est surtout développée à partir des années 1960 dans la communauté militaire américaine, notamment dans le renseignement militaire américain. Le secteur monte en puissance aux États-Unis à partir des années 1990 et 2000, notamment au cours de tous les engagements militaires (Golfe, Afghanistan, Irak). Mais ce terme pourrait également être traduit par « fusion de données géolocalisées (renseignement et géographiques) multi-capteurs », car les informations en GEOINT sont forcément localisées, horodatées à partir de l'utilisation de plusieurs capteurs dans le cadre de l'aide à la décision. Une autre approche pourrait définir le GEOINT selon quatre points :



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 4

- Le GEOINT se caractérise d'abord par des données géolocalisées. La donnée telle qu'on peut la caractériser dans le GEOINT est une donnée géographique et une donnée renseignement. C'est l'association des deux qui crée cette idée de fusion, de corrélation, de croisement de l'ensemble des données.
- Le GEOINT est un processus, ce qui veut dire que l'on suit le cycle du renseignement (orientation, collecte, exploitation, diffusion). Il faut distinguer le GEOINT (renseignement multicapteurs provenant de tous les espaces matériels et immatériels connus) de l'IMINT (seule imagerie spatiale). Le GEOINT est ainsi un travail collectif qui nécessite de nombreuses compétences pour aboutir au produit fini. Celui-ci apparaît sous la forme d'une carte et d'une synthèse qui répond à une question et qui synthétise les informations seulement utiles.
- Le troisième point qui caractérise le GEOINT est lié aux outils. Parmi ceux-ci, l'emploi du système d'information géographique (SIG) est prépondérant. En se modernisant depuis une dizaine d'années, les outils SIG sont de plus liés au processus de fusion de données géolocalisées multicapteurs. Il est possible, par exemple, de travailler des informations GEOINT liées à l'espace maritime en se basant sur de l'imagerie spatiale, des données AIS (signaux des transpondeurs des navires), des sources médiatiques entre autres.
- Le quatrième élément concerne les produits. La production GEOINT consiste à réaliser une démonstration dans le domaine de l'exploitation. Elle conduit à la fabrication d'une carte de synthèse issue de la fusion de données renseignement et de données géographiques. Cette carte est accompagnée d'un texte explicatif et démonstratif qui répond à un questionnement.

À l'origine, le GEOINT est une activité du renseignement dédiée à l'imagerie spatiale. Dans la culture d'emploi et dans le développement du secteur GEOINT, dans le monde occidental, le GEOINT devient une discipline centrale, c'est-à-dire à la base de tous les « INT » [OSINT, HUMINT, SIGINT...]. Sa place est telle qu'aux États-Unis en particulier, mais aussi en Europe de l'Ouest, se développe une science de l'information géospatiale. D'ici la fin des années 2020, le GEOINT sera une activité omniprésente non seulement dans le renseignement mais aussi dans le monde civil.

En France, le GEOINT se développe que depuis une dizaine d'années, d'abord au sein de la Direction du renseignement militaire (DRM), puis dans d'autres secteurs d'activités étatiques. Comment expliquez-vous cet essor du GEOINT en France par rapport aux États-Unis ?

Les États-Unis ont été pionniers, car l'activité proprement dite s'est développée progressivement, notamment en associant cartographie et imagerie au milieu des années 1990, puis en créant la National Geospatial Agency en 2003 (17 000 employés aujourd'hui). Celle-ci publie la première doctrine en 2006 en la matière, soit la première publication d'une structuration de la pensée et d'un processus de travail. Cet essor est aussi lié à bien d'autres facteurs. Celui de l'émergence d'une base industrielle GEOINT depuis plus de 20 ans en est un. Celui des moyens humains et intellectuels l'est tout autant. Les universités américaines, par exemple, travaillent avec le Pentagone et la National Geospatial-Intelligence Agency (NGA). Dans la doctrine actuelle de cette agence, l'une des priorités est au renforcement de ces partenariats.



En France, le ministère des Armées est à l'origine des premiers développements GEOINT dans les années 2010. Il produit la première doctrine étatique en 2021, qui permet de reconnaître cette activité comme une discipline à part entière. Comme dans tout autre domaine du renseignement et hors renseignement, il faut un certain nombre d'années avant de passer de l'idée au concept, du concept à la pratique et de la pratique à la doctrine.

Comment le GEOINT transforme-t-il la prise de décision stratégique dans les opérations militaires et la sécurité nationale ? Dans quelle mesure peut-il influencer la gestion des crises géopolitiques mondiales ?

Tout décideur a besoin d'être informé. C'est le propre du renseignement que de répondre à ce besoin. Et compte tenu de la précision du degré d'information apportée par le GEOINT, le décideur qui y a recours ne peut en être que mieux renseigné. Ce qui veut dire que le GEOINT apporte une qualité et une supériorité informationnelle, un niveau d'aide à la décision inédits jusqu'alors. Il donne sans nul doute une plus-value au décideur, mais il peut aussi rencontrer des limites liées soit à la nature et la qualité des données, soit aux types de capteurs, soit encore à la masse d'informations à traiter.

Le GEOINT transforme la prise de décision dans les opérations militaires et la sécurité nationale d'abord parce qu'il apporte une information de nature stratégique. Ensuite, il permet d'acquérir une capacité de ciblage, qui est d'ailleurs l'un des besoins d'emploi essentiels. Il participe à l'aide à la décision en offrant une autre vision de la projection de forces (le cadre de la manœuvre). Il est ainsi utilisé au niveau stratégique mais également aux niveaux opératif et tactique.

Dans la guerre d'Ukraine, depuis 2022 par exemple, les drones sont équipés de différents capteurs qui permettent de réaliser une fusion de données transmises directement aux états-majors des unités. Dans l'armée ukrainienne, le logiciel IA Delta est un système de gestion et de cartographie des données qui relie les capteurs de différents milieux : drones, satellites, stations et centres de traitement terrestres. C'est un des instruments de fusion de données géolocalisées à l'échelle locale qui peut prendre une autre dimension lorsque des essaims de milliers de drones sont lancés sur plusieurs cibles différentes. De même, le centre de renseignement mobile (dit Skykit) utilise le logiciel Metaconstellation de Palantir pour analyser des images et concevoir des frappes sans contact avec un PC en utilisant l'IA générative. Le traitement est ainsi facilité par l'intelligence artificielle, avec de l'information de plus en plus précise, en un temps quasi immédiat. Le traitement en temps réel reste un objectif, mais le processus peut être plus long, soit plusieurs jours ou plusieurs semaines, notamment lorsqu'il s'agit d'effectuer une analyse et un produit fini.

Quel rôle déterminant le GEOINT pourrait-il jouer dans les conflits de demain, en particulier dans des théâtres d'opérations maritimes comme l'Indo-Pacifique ou en mer de Chine méridionale ?

Le GEOINT est déjà employé pour faire face aux défis de l'insécurité maritime mais aussi dans les prochaines formes de conflictualité. Les États asiatiques en Indo-Pacifique réalisent déjà des produits GEOINT pour renseigner toutes les flottes privées ou publiques, étatiques ou non-étatiques, pour faire face à la piraterie, au terrorisme maritime, aux activités de déni d'accès et d'interdiction de zone de la flotte chinoise en particulier. En Inde, le GEOINT est influencé par la doctrine militaire



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 6

américaine à partir de 2011-2013 pour répondre aux impératifs de surveillance des trafics maritimes en océan Indien. Il repose sur des réseaux multi-capteurs de radars, d'imagerie spatiale, donc de satellites militaires de renseignement, s'appuyant également sur du renseignement humain comme les pêcheurs (au nombre de 4 millions environ). Grâce à ses centres de fusion basés à Bangalore et dans cinq autres régions, aux accords et aux partenariats avec d'autres États riverains de cet océan, l'Inde s'est imposée comme une puissance émergente dans ce domaine. Le GEOINT lui permet de surveiller et de contrôler toute activité dans l'océan Indien.

La France aurait-elle intérêt à développer son GEOINT maritime ?

Depuis un an, les activités GEOINT maritimes tendent à se développer, d'abord dans le Sud de l'océan Indien, ensuite autour des îles françaises dans l'océan Pacifique. Mais les centres d'intérêt de la France sont en plein développement, et pas simplement pour répondre à des besoins d'ordre sécuritaire mais également pour répondre à des besoins de connaissance, dans le cadre de l'adoption du traité sur la haute mer. La France soutient ainsi la création de zones maritimes protégées, notamment dans le Sud de l'océan Indien et dans le Pacifique. Elle souhaiterait en augmenter le nombre et les méthodes de travail GEOINT contribuent à mieux connaître les activités naturelles (faune, flore, etc.) ainsi que celles humaines (trafics, pollution, pêche illégale, etc.).

Existe-t-il une cellule GEOINT au sein de l'OTAN ?

Il existe depuis à peu près dix ans un centre de fusion otanien qui est basé en Angleterre. Il est considéré que ce qui caractérise le GEOINT au sein de l'OTAN suit les principes fondamentaux du GEOINT américain, en matière de doctrine, de processus et d'emploi. Si la doctrine est d'origine américaine, ses moyens GEOINT sont en plein développement depuis la guerre d'Ukraine. La dynamique est à la montée en puissance du GEOINT là où il y a des structures internationales comme le SATCOM au sein de l'Union européenne.

Dans ce « siècle de la donnée », où l'information est plus abondante que jamais, quel rôle jouent déjà l'intelligence artificielle et le machine learning dans l'analyse géospatiale ?

De nouveau, il s'agit d'un secteur en plein développement. Trois grands secteurs d'activité de l'intelligence artificielle en lien avec le GEOINT se rencontrent.

Le premier est lié à la détection et la caractérisation des motifs de vie d'un site. Par l'emploi d'algorithmes, il est possible de faciliter la tâche des analystes puisque l'algorithme va détecter des modifications de mouvements d'engins comme des avions, des chars, des unités au sol. La multiplication et le traitement par l'intelligence artificielle permettent de mieux détecter et d'avoir de meilleures solutions pour faire de meilleures analyses et disposer d'une supériorité informationnelle.

Le deuxième secteur est lié à la cartographie automatisée d'un site. L'IA dans le secteur du GEOINT permet d'aboutir à une cartographie automatique, donc d'avoir les informations les plus récentes, toujours en s'appuyant sur l'imagerie spatiale et sur d'autres types de capteurs.



Le troisième est lié à la détection et l'identification d'objets au sol à partir de l'image optique. Celle-ci favorise la précision d'informations et permet, par exemple, de ne pas confondre un avion de chasse avec un véhicule. Les liens entre l'IA et le GEOINT sont donc divers. Ils présentent des applications concrètes et opérationnelles qui permettent de gagner du temps dans le traitement de l'information par les analystes.

Quelles sont, selon vous, les prochaines étapes dans l'évolution du GEOINT ? Comment envisagez-vous l'évolution de son rôle au cours des dix prochaines années ?

Les évolutions majeures apparaissent d'abord sur le plan des capteurs. Le drone est un des capteurs qui se développe de plus en plus. Il apparaît ensuite une culture d'emploi qui est en pleine évolution actuellement et qui rejoint la doctrine multi-milieux-multi-domaines. La doctrine américaine, à la fin des années 2010, repose sur l'idée qu'il faut intégrer un ensemble de milieux simultanément (multi-milieux). Or, le GEOINT a cette caractéristique fondamentale de prendre en compte tous les capteurs dans tous les milieux géographiques, qu'ils soient matériels (Terre, Air, Mer) ou immatériels (numérique, infosphérique, électromagnétique).

La troisième mutation est liée à l'exploitation, qui est le cœur du GEOINT. Les capacités de réalisation d'un produit fini, en termes de visualisation par exemple, sont en plein développement actuellement.

Enfin, les évolutions propres au GEOINT concernent aussi le secteur civil. Les grands groupes industriels travaillent tous actuellement dans le développement de ce secteur d'activités (Amazon, Google pour les plus connus). Ils deviennent souverains dans le domaine du géospatial avec leur propre constellation. Il est distingué généralement deux nouveaux secteurs économiques liés au GEOINT. Le premier est le geospatial business intelligence, qui est relatif au marché de la connaissance par la qualité et la diversité des données GEOINT (localisées et horodatées). Le second domaine d'exploitation est appelé competitive intelligence, qui répond aux besoins d'optimisation des activités humaines, comme l'amélioration de l'utilisation de l'eau ou des semences dans les grands domaines agricoles. Il peut aussi concerner toute activité relative au commerce ou à la logistique.

La donnée devient une richesse. D'un côté, il y a le marché de la recherche et de l'autre, le fait de produire de la donnée, et cela crée depuis plus de dix ans un marché colossal qu'ont saisi les grands groupes américains. Nous ne sommes qu'au début de ce phénomène où les services GEOINT dépassent le cadre du renseignement pour créer une nouvelle industrie civile.

areion24.news

Diviser pour mieux régner : la stratégie et l'héritage durable de la gouvernance des femmes civiles par l'État islamique

Plus de dix ans se sont écoulés depuis l'établissement du soi-disant « califat » par le groupe État islamique (EI/Daech) en Irak et en Syrie. À son apogée, l'EI gouvernait une population de plus de 11



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 8

millions d'habitants, maîtrisant unilatéralement les points de contrôle et les réseaux de transport, les organes chargés de l'application de la loi et de la justice, les services publics et la fiscalité, ainsi que la vie privée, les coutumes et les institutions de la population qu'il gouvernait. La création d'une nouvelle société était au cœur de la gouvernance de l'EI, dont la vision était étayée par des rôles binarisés et essentialisés pour les hommes et les femmes. Contrairement à la masculinité djihadiste, qui s'exprime par la violence, la domination et les prouesses militaires, la vision de la féminité du groupe est centrée sur le purdah, la piété et le djihad non violent. Ces idéaux déterminent qui doit avoir accès au pouvoir et aux ressources au sein du « califat ». L'archétype féminin de l'EI a servi à définir et à légitimer différents rôles et règlements pour les femmes, édictés par les hommes. Cependant, toutes les femmes sur le territoire de l'EI ne pouvaient pas incarner cet idéal ou n'y aspiraient pas. Alors qu'il s'agissait peut-être d'une force de cohésion interne pour les partisans affiliés, pour les « autres » femmes, cet inaccomplissement ou leur non-conformité devenait un motif de discrimination violente.

Les femmes oubliées de l'État islamique

Dans les villes et les villages occupés, la domination de l'EI était totale et inévitable. Les femmes devaient vivre dans l'ombre, ou du moins dans un califat de l'ombre. S'il était jugé nécessaire de quitter la sphère domestique privée, les sorties publiques étaient soumises à des règles vestimentaires et de conduite strictes et devaient se dérouler dans des institutions exclusivement féminines et des espaces délimités. C'est ici que les interactions entre les femmes, dans une société de l'information, révèlent des inégalités critiques entre les sexes.

Les services publics liés à l'accouchement en sont un exemple frappant. Tout au long des années de gouvernance de l'EI, le mariage et la planification familiale sont passés du statut de questions privées et individuelles à celui de devoir collectif de procréation pour le « califat ». Le groupe a interdit la prescription et la vente de médicaments contraceptifs dans ses pharmacies, ce qui a eu un impact direct sur les besoins médicaux de la population et ses interactions avec les établissements de santé, ou les a façonnés de manière proactive. Ces établissements ont été présentés dans des vidéos officielles et des articles de magazines comme faisant partie du « service de santé de l'État islamique », ainsi que sur le blog non officiel d'une femme médecin de l'EI, qui a explicitement vanté les soins prénataux et postnataux fournis.

La réalité pour les civils locaux non affiliés était très différente. Dans les services hospitaliers exclusivement féminins, les familles explicitement qualifiées de « non-moudjahid » par les administrateurs de l'EI ont dû faire face à des frais d'ordonnance et pour l'enregistrement des patients exorbitants, à des médicaments erronés délivrés par des étudiants en médecine ou par du personnel non formé et à des interventions chirurgicales pratiquées avec des anesthésiques périmés ou sans anesthésie. La nature ciblée et intentionnelle de ces mauvais traitements est résumée par la naissance traumatisante du troisième enfant d'une femme à l'hôpital al-Risāla, dans le centre de Raqqa :

« J'avais déjà accouché auparavant, donc cette expérience n'était pas censée m'être étrangère. Je savais à quoi m'attendre, mais ce que j'ai vécu était complètement différent. Au début, lorsque je suis entrée dans l'hôpital, il n'y avait que des femmes ; tout le personnel était féminin – les infirmières, le médecin, les personnes qui préparaient les lits – parce que les hommes n'étaient pas autorisés.



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 9

L'hôpital n'était pas du tout équipé. Je suis entrée et ils m'ont attachée. Je souffrais et ils ont commencé à m'attacher au lit. Je leur ai demandé : "Pourquoi m'attachez-vous ? Ce n'est pas comme ça que l'accouchement est censé se passer." Ils m'ont répondu : "Taisez-vous, nous savons ce que nous faisons. Déjà, qui vous a dit de tomber enceinte ? Nous essayons de nous débarrasser de vous toutes, mais ça nous prend du temps ! Alors, qui vous a dit de tomber enceinte, d'abord ? Vous allez devoir en assumer les conséquences." Comme le médecin appartenait à Daech, ils ne nous considéraient pas comme faisant partie de leur groupe ; ils ne nous considéraient pas comme l'une des leurs. Ils nous considéraient comme des civils, avec l'impression qu'ils pensaient : "Nous ne pouvions pas vous tuer, parce que si nous vous tuions, il n'y aurait pas assez de gens pour légitimer l'État. Nous devons vivre avec vous, mais nous vous traiterons de cette manière." [...] J'ai été anesthésié, mais ce n'était pas suffisant, car je me suis réveillée dans les dix dernières minutes de l'opération. C'était vraiment choquant. J'ai dû perdre à nouveau connaissance, car tout ce dont je me souviens, c'est que j'ai ouvert les yeux et que j'ai vu les gens et leurs ombres autour de moi. Je voyais que mon ventre n'était plus gros, mais qu'il était encore ouvert. J'ai dû m'évanouir à nouveau sous l'effet de la douleur et du choc. »

Ce récit n'est pas seulement déchirant, il reflète l'hypocrisie et la performativité des « soins » apportés aux sujets du groupe. Le personnel féminin affilié à l'EI s'est différencié des femmes civiles dont il « essayait de se débarrasser » et n'a prodigué des soins que par nécessité esthétique. Cette femme a effectivement décrit la boucherie et la torture physique de son corps déshumanisé, légitimées par la façade d'un hôpital – une institution traditionnellement associée aux soins et à la compassion.

Il ne s'agit pas du récit d'une « muhājira » (femme migrante recrutée) étrangère de l'EI. Loin de là. Vous ne trouverez jamais ce point de vue dans la propagande du groupe. Les histoires comme celles décrites ci-dessus ne sont malheureusement pas uniques, mais elles ont été largement négligées. L'« oubli » des expériences des femmes civiles locales dans l'occupation de l'EI a été perpétué par l'attention presque exclusive mise par les chercheurs, les politiques et les médias sur le recrutement et les rôles opérationnels des 6 902 muhājirāt étrangers estimés sur le territoire de l'EI. Sensationnalisées et souvent fétichisées, ces femmes ont dominé les débats et les gros titres concernant les « femmes dans l'EI », créant une image incomplète du groupe et de sa stratégie de gouvernance.

Mon nouveau livre, *The Unforgotten Women of the Islamic State*, cherche à changer ce point de vue. Les récits émanant directement de 63 femmes civiles syriennes, irakiennes et kurdes (musulmanes sunnites et yézidiennes) révèlent qu'elles sont loin d'avoir été oubliées dans la stratégie de gouvernance de l'EI. Au contraire, la position subordonnée des femmes civiles locales au sein de la hiérarchie sociétale révisée du groupe faisait partie intégrante du fonctionnement et de la légitimation du « califat ».

La gouvernance sous un angle intersectionnel

Dans le contexte des États souverains, les institutions et les systèmes désavantagent souvent les femmes en raison de leur sexe et aggravent encore la discrimination sur la base d'autres aspects de l'identité. Cette reconnaissance des oppressions multiples et superposées est la pierre angulaire de l'intersectionnalité.



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 10

Les témoignages de femmes civiles locales – comme dans l'exemple ci-dessus – révèlent comment les écarts par rapport à la vision idéale de la féminité du groupe ont contribué à façonner et à aggraver les oppressions. En d'autres termes, l'EI a gouverné dans une optique intersectionnelle. Reconnaisant l'hétérogénéité de sa population féminine, la gouvernance du groupe a divisé et délimité les femmes selon des axes de différence multiples et croisés, à savoir l'âge, la classe, la nationalité, l'identité ethno-religieuse et l'appartenance à un groupe. Il est important de noter que cette stratégie ne s'est pas limitée à des politiques spécifiques aux femmes, mais qu'elle s'est étendue à tous les aspects et espaces interconnectés de la gouvernance du « califat » : militarisation de la société, ordre public, fourniture de biens et de services et intervention dans la vie privée de ses populations.

De l'invasion initiale du groupe et de la saisie de territoires à la consolidation et à l'effondrement final du « califat » physique, les femmes ont fait partie intégrante de la pratique de la guerre de l'EI. Pourtant, toutes les femmes n'ont pas été combattues ou protégées. Toute divergence par rapport à l'identité militante idéale rendait les femmes non affiliées inéligibles au « djihad féminin » en tant qu'épouse, veuve et mère d'un moudjahid de l'EI. Le résultat a été la reproduction constante d'une hiérarchie intra-féminine qui garantissait et récompensait la suprématie des femmes affiliées sur les civils et les captifs. Pour les femmes sunnites, la protection et la sécurité passaient par l'effacement du statut de non-affiliée, notamment par le remariage de la veuve. En revanche, l'asservissement des femmes yézidiennes et leur classification en tant que *sabāyā* (prisonnières de guerre) ont co-constitué leur vulnérabilité et légitimé leur victimisation dans le cadre d'un projet plus large de conquête militariste mené par des hommes affiliés à l'EI et, dans certains cas, soutenu par des femmes affiliées à l'EI.

La subordination des femmes civiles locales ne s'est pas limitée à la ligne de front. Loin du système judiciaire égalitaire qu'il prône, l'application de la loi et de l'ordre par l'EI a renforcé l'autorité paternaliste de ses militants et légitimé le pouvoir en cascade des femmes affiliées à l'élite et la tutelle des hommes civils. Les expériences directes des édits du groupe et des décisions de justice révèlent la différence de pouvoir entre les civils et les femmes affiliées à l'EI chargées du maintien de l'ordre et même de la « propriété » des esclaves. L'application des codes de comportement du groupe a exposé – plutôt qu'effacé – les marques manifestes de différence entre les femmes, qui à leur tour ont façonné l'éligibilité à la « citoyenneté » reconnue et aux droits qui y sont associés.

L'investissement et la gestion du bien-être public – en particulier les soins de santé, l'éducation et les services publics – ont été fondamentaux pour les aspirations de l'EI à la construction de l'État, à son image de marque et à sa légitimité pragmatique en tant qu'acteur gouvernemental. Cependant, au fur et à mesure que l'occupation territoriale s'étirait, les ressources limitées sont devenues des biens précieux dont l'accès était proportionnel aux identités et aux statuts construits des femmes. L'exploitation et l'appauvrissement croissants des populations non affiliées, de classe inférieure et « infidèles » ont juxtaposé et facilité les opportunités pour les femmes affiliées et éduquées au sein de la sphère publique (semi-)féminine ségréguée du groupe. Les différences d'éligibilité à la « citoyenneté » de l'EI et aux avantages qui y sont associés brisent le vernis de la prestation de services et des opportunités d'emploi « inclusives » du groupe, et soutiennent au contraire l'affiliation au groupe comme étant nécessaire à l'amélioration du statut personnel et à la survie de base.



La quête de l'EI pour un accès et une influence illimités s'est étendue à la vie privée et aux espaces de la population gouvernée. En particulier, les capacités reproductives des femmes ont pris une signification idéologique dans le projet de « califat ». Grâce à l'institution réglementée du mariage et à la fécondation forcée des captives, le corps des femmes est devenu le vecteur de l'expansion du réseau de l'EI au-delà des frontières raciales, ethniques et nationales. La dissolution des frontières entre l'espace privé et la sphère publique n'a pas été universellement vécue ou accueillie par les femmes locales. Pour les civils sunnites, une maison privée constituait une barrière physique contre le contrôle public, la discrimination et la violence. En revanche, l'intersection des identités sexuées et ethniques des femmes yézidiées les rendait vulnérables à une violence extrême – de la part des hommes et des femmes de l'EI – qui allait jusqu'à enfreindre les propres règles du groupe terroriste. Ainsi, pour certains, la sphère domestique constituait un espace de victimisation non réglementé, où les violations privées et non documentées servaient un objectif politique.

Dans tous ces domaines de gouvernance de l'EI, la stratification des femmes par le groupe faisait partie intégrante du fonctionnement de son projet de « califat ». Les groupes rebelles ne peuvent pas considérer leurs relations avec la population civile locale comme allant de soi, et ils ne le font pas. Les femmes en font partie. Même lorsqu'elles sont exclues d'une citoyenneté ou d'une circonscription imaginée, les femmes civiles jouent un rôle essentiel dans la construction et la contestation de la légitimité d'un groupe. Dans sa révision sociétale, l'EI a régi la manière dont les hommes, les femmes, les garçons et les filles devaient se comporter, interagir et avoir du pouvoir. Le résultat est une prophétie auto-réalisatrice. La désresponsabilisation, la sécurisation et la victimisation continues de certaines femmes, de certaines manières et dans certains espaces, ont servi à reproduire les idéaux du groupe et à légitimer la « nécessité » de sa gouvernance. La femme civile locale de l'EI était la victime typique, l'exemple de la « mauvaise femme » à punir, l'« Autre » femme à conquérir, la propriété à échanger et le vaisseau par lequel le groupe transnational s'étendait. En tant que figure de proue, témoin et victime de la construction violente de l'État par l'EI, elle faisait partie intégrante de la gouvernance du groupe en tant que sujet de systèmes de domination qui se chevauchent et qui doivent être manipulés à des fins idéologiques, tactiques ou stratégiques définies. En tant que proto-État naissant, l'EI avait besoin de la présence, de la dépendance et de la victimisation des femmes civiles locales – en tant qu'« Autre » – pour légitimer sa gouvernance et réifier le pouvoir comparatif et les privilèges des hommes et des femmes affiliés.

Au-delà du « califat » : ne pas oublier les femmes civiles

La reconnaissance des objectifs et des moyens de l'EI pour fragmenter les communautés locales est essentielle pour informer les efforts de rétablissement et de réconciliation. Après la libération de la dernière enclave du groupe à Baghouz en mars 2019, 56 000 hommes, femmes et enfants soupçonnés d'être affiliés à l'EI sont toujours dans les limbes des prisons irakiennes et des centres de détention contrôlés par les Forces démocratiques syriennes. Cependant, alors que les autorités s'efforcent de trouver des preuves pour poursuivre les membres présumés, les débats ont largement porté sur le rapatriement et la réintégration des muhājirāt de l'EI. Après la libération, l'hyper-visibilité des partisans étrangères du groupe continue d'éclipser les voix et les préoccupations des femmes irakiennes, syriennes et kurdes sur place. Les efforts de redressement doivent être pleinement inclusifs afin d'être significatifs et transformateurs.



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 12

La législation antiterroriste irakienne est globale et criminalise l'appartenance à une organisation désignée, la même peine étant appliquée quel que soit le rôle de l'individu ou les crimes qu'il a commis au sein de cette organisation. Des procès expéditifs et un taux de condamnation de 98 % ont abouti à la condamnation à mort de 3 000 personnes affiliées à l'EI pour appartenance, sans que les communautés locales touchées n'aient eu leur mot à dire. À ce jour, l'Irak n'a pas adopté de législation pour poursuivre les crimes internationaux sur son territoire, effaçant ainsi les diverses formes de victimisation de la population gouvernée par le groupe. Pour la communauté yézidie en particulier, l'absence d'un cadre juridique solide a entravé les efforts déployés pour rendre justice et dédommager les victimes par le biais de la loi sur les survivants yézidis (YSL) de 2021. Au lieu de cela, les tribunaux irakiens se sont à peine contentés de se référer à la loi lors de la détermination des peines. Pourtant, même au sein de ce système, les femmes civiles libérées peuvent jouer un rôle précieux en tant que victimes-témoins des crimes non documentés du groupe. En raison de la structure proto-étatique de l'EI, elles ont interagi avec des hommes et des femmes affiliés dans les institutions publiques et les espaces privés. Grâce au témoignage d'Ashwaq Haji Hamid Talo, Mohammed Rashid Sahab est la seule personne à avoir été condamnée en Irak pour appartenance à l'EI et pour « le viol et l'enlèvement de femmes yézidies ». Le caractère inclusif de cette affaire nationale reste malheureusement une exception, et les accusations ne sont pas à la hauteur des crimes internationaux que sont la traite des esclaves et l'esclavage sexuel.

Au-delà de l'Irak, des travaux sont en cours pour rassembler des preuves de crimes contre l'humanité, de génocide et de crimes de guerre à l'encontre de certains des membres les plus en vue du groupe. Les survivants ont commencé à se manifester pour aider à la condamnation de leurs agresseurs ; cependant, à l'exception notable des poursuites engagées en Allemagne, peu de partisans de l'EI ont été inculpés pour leur participation à des violences intra-genre contre des civils. Alors que ces procédures internationales prennent de l'ampleur – d'autres procès sont prévus aux Pays-Bas, en Suède, en Allemagne et en France –, les groupes de survivants ont critiqué ces procès individuels, qu'ils considèrent comme un « palliatif » à un mécanisme plus large et coordonné pour une justice localisée. Tel était l'objectif de l'équipe d'enquêteurs des Nations unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique en Iraq et au Levant à répondre de ses crimes (UNITAD). Cependant, le mandat a pris fin prématurément le 17 septembre 2024. Le manque de coordination entre l'UNITAD et les autorités irakiennes n'a donné lieu qu'à neuf poursuites. Cette mission ratée est un nouveau coup dévastateur pour les efforts de reconstruction et de réconciliation des communautés qui doivent continuer à se tourner vers la société civile et les programmes communautaires pour obtenir de la reconnaissance et de l'aide.

Dix ans plus tard, le « califat » s'est effondré, mais la poussière est loin d'être retombée. Les réponses locales et internationales à la victimisation de l'EI ont été limitées par le manque de financement, l'absence de volonté politique, le manque de coordination dans la collecte des preuves et les complications logistiques liées à la collaboration avec des acteurs non étatiques. Plus précisément, les efforts visant à garantir la justice et la sécurité ont été largement divisés entre le rétablissement de communautés minoritaires spécifiques ou la réintégration potentielle de membres affiliés, laissant les besoins de nombreuses populations civiles non reconnus et non pris en compte.



Afin de garantir une justice et une réconciliation significatives, les efforts doivent être pleinement inclusifs et répondre directement aux violences ciblées et croisées subies pendant l'occupation de l'EI. Les témoignages et les besoins des femmes civiles sur place ne peuvent pas continuer à être oubliés.

lerubicon.org

L'armée de Terre mise sur l'intelligence artificielle pour exploiter ses données opérationnelles à des fins de renseignement

En octobre 2022, le ministère des Armées notifia le marché TORNADE [Traitement Optique et Radar par Neurones Artificiels via Détecteur] à l'entreprise Preligens qui, spécialiste du traitement de grandes masses de données grâce à l'intelligence artificielle [IA], s'était fait connaître grâce à l'outil d'aide à la surveillance d'activités sur les sites stratégiques qu'elle avait développé pour le compte de la Direction du renseignement militaire [DRM].

À l'époque, la Direction générale de l'armement avait expliqué que le marché TORNADE, d'une valeur maximale de 240 millions d'euros, visait à acquérir les licences nécessaires pour exploiter quatre solutions d'IA pour le traitement et l'exploitation de données, tant au profit de la DRM qu'à celui du Commandement des opérations spéciales [COS] ou du Commandement de la Cyberdéfense [COMCYBER].

Seulement, en mars 2024, il fut rapporté que les « contrats clés » liés à l'imagerie radar et optique n'avaient pas été reconduits par le ministère des Armées, ce qui mit Preligens en difficulté. Depuis, l'entreprise a été rachetée par Safran et porte désormais le nom de Safran.AI.

Quoi qu'il en soit, après avoir lancé un appel à manifestation d'intérêt [AMI] en vue d'intégrer des algorithmes d'intelligence artificielle dans la Méthode d'élaboration d'une décision opérationnelle tactique [MEDOT] afin d'appuyer les « postes de commandement de niveau brigade », en avril 2024, l'Agence de l'innovation de défense [AID] entend mettre cette technologie à la disposition des « postes de commandement d'unités de renseignement » relevant de l'armée de Terre.

D'où le nouvel AMI qu'elle a émis avant la trêve de Noël. Ainsi, celui-ci vise à « identifier des opportunités pour le développement d'applications à base d'intelligence artificielle pour appuyer les postes de commandement d'unités de renseignement dans le processus d'aide à l'analyse d'images aériennes ou satellites ou dans l'exploitation de données issues de la messagerie opérationnelle et de la chaîne renseignement ».

En clair, il s'agit d'exploiter des photographies obtenues par l'imagerie satellitaire et/ou par reconnaissance aérienne. Mais pas seulement puisqu'il est aussi question d'en faire autant avec les « données essentiellement en texte libre issue de tchat, de messagerie formelle décrivant la situation opérationnelle ». L'objectif est de « fusionner » ces informations pour les « présenter dans une perspective de synthèse et d'interprétation d'ensemble ».



Les entreprises et les centres de recherche intéressés par cet AMI ont jusqu'au 24 janvier pour déposer leurs propositions de projet. Celles-ci seront ensuite évaluées par un comité ad hoc, constitué de représentants de l'AID, de la Direction générale de l'armement [DGA], de l'Agence ministérielle pour l'intelligence artificielle de défense [AMIAD] et de l'armée de Terre. Celles qui seront retenues feront l'objet d'une présentation lors d'un exercice que le Commandement des Actions dans la Profondeur et du Renseignement [CAPR] doit organiser dans l'est de la France en mars prochain.

opex360.com

M. Lecornu confirme la création d'un « Commissariat au numérique de défense » en 2025

mer. 15 janv. à 08:49

Priorité des dernières Loi de programmation militaire [LPM], le développement des capacités du ministère des Armées en matière de numérique a donné lieu à la création de plusieurs nouvelles entités, qui sont venues s'ajouter à la Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'informations de la défense [DIRISI] laquelle assure le rôle d'opérateur télécom au sein des armées depuis maintenant plus de vingt ans.

Outre les organismes comme Commandement de la cyberdéfense [COMCYBER], à vocation opérationnelle, ou comme DGA Maîtrise de l'Information [DGA MI], le ministère des Armées s'est ainsi doté d'une Direction générale du numérique [DGNum], qui s'est substituée à la Direction générale des systèmes d'information et de communication [DGSIC] en 2018.

Puis, l'année suivante, l'Unité de management « socle numérique » [UM SNum] a vu le jour au sein de la Direction générale de l'armement [DGA], avec la mission de développer la « cohérence d'ensemble entre les activités de conception / développement [...] et les activités de déploiement / d'exploitation d'outils et de services numériques ».

La création de cette structure a été suivie par celle de l'Agence du numérique de défense [AND], en 2021. Rattachée à la DGA, elle est chargée de « répondre aux enjeux de modernisation et de cohérence globale du numérique au sein du ministère » des Armées.

Enfin, l'an passé, l'Agence ministérielle de l'intelligence artificielle de défense [AMIAD] a été portée sur les fonts baptismaux par Sébastien Lecornu, le ministre des Armées. Selon les explications données à l'époque, elle devait être l'équivalent de la Direction des applications militaire [DAM] du Commissariat à l'énergie atomique et des énergies renouvelables [CEA].

Seulement, l'empilement de structures dédiées à un même domaine ne fait qu'accroître le risque de doublons. Aussi, le 7 janvier, lors des vœux pour la nouvelle année, le ministre des Armées, Sébastien Lecornu, a confirmé qu'un « Commissariat au numérique de défense » serait prochainement créé.



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 15

S'il n'a pas donné de détails sur le contour de cette réforme, il est question de fusionner, ou du moins de réunir au sein de ce commissariat, quatre entités, à savoir la DIRISI, la DGNum, l'AND et l'AMIAD.

« Depuis plus de 20 ans, les réformes du numérique au sein du ministère se sont sédimentées en couches successives. [...] Un décalage de plus en plus grand s'est ainsi créé entre [...] une organisation qui a [...] perdu en lisibilité et en efficacité [...] et le besoin de réactivité et d'agilité », a fait valoir le ministre, dans une lettre citée par le site L'Informé.

La priorité de ce Commissariat au numérique de défense « sera de répondre au besoin opérationnel, en soutenant les opérations en cours et en préparant les ruptures technologiques à venir dans la perspective des opérations de demain », a précisé M. Lecornu, dans le même document.

Reste à voir comment tout ceci pourra fonctionner, étant donné que toutes ces structures appelées à se fondre au sein de ce commissariat ne font pas toutes le même « métier ».

Quoi qu'il en soit, l'ambition en matière d'intelligence artificielle reste intacte... et c'est d'ailleurs sans doute pour mieux la servir que le commissariat au numérique de défense verra le jour. « Dans le domaine de l'intelligence artificielle, 2025 sera une année charnière pour maîtriser et déployer cette technologie dans l'ensemble du ministère : avec la livraison du supercalculateur, la concrétisation de partenariats industriels et internationaux, et surtout la mise en production d'IA à tous les niveaux et dans tous les métiers du ministère », a dit M. Lecornu, lors de ses vœux.

« Le succès du déploiement d'un portail d'IA générative sur Intradef, en fin d'année dernière est une première brique désormais accessible à tout le ministère. Ce n'est qu'un début et il sera étendu sur les réseaux classifiés dans les prochains mois au bénéfice du renseignement, des opérations et du cyber », a continué le ministre, pour qui l'objectif est de « faire irriguer l'IA à tous les usages opérationnels » afin de faire de la France « un des premiers pays au monde leader en IA militaire ». *opex360.com*

Les Barbares sont de retour

mer. 5 févr. à 09:15

Comme le souligne le GCA (2S) Michel Grintchenko nous assistons aujourd'hui au retour des Barbares. Ne tombons pas dans le piège de les imiter, même si la tentation est grande, et attachons-nous à conserver les valeurs qui fondent notre éthique militaire. Notre monde ne va pas bien, ce n'est un secret pour personne. La violence est à présent banalisée et se propage partout, que ce soit dans les échanges sur les réseaux sociaux, dans nos rues, sur nos côtes. À l'étranger, l'Afrique se débat dans des conflits systémiques interminables, qui ont enseveli l'idée même de progrès et de démocratie. Le Proche-Orient s'est embrasé et que dire des frontières de l'Union européenne où la guerre est désormais totalement entrée dans notre quotidien, franchissant des paliers de violence toujours plus impressionnants ?

Il s'agit là d'un constat sans grande originalité, mais qui devrait nous interpeler, puisque nos sociétés sont impactées par rebond.



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 16

Quant aux militaires, ils sont bousculés par les changements qui s'opèrent sur la façon de faire la guerre avec l'utilisation de technologies duales innovantes, disponibles immédiatement en très grande quantité et un spectaculaire revirement sur la non-prise en compte des populations, hier épargnées et convoitées, aujourd'hui martyrisées en toute impunité.

La fin de l'encadrement de la violence

La violence a toujours malheureusement fait partie du monde et de son histoire. Les horreurs des guerres mondiales ressurgissent dans notre mémoire, donnant un goût amer aux victoires et à la paix retrouvée.

Comment oublier notre impuissance face aux génocides perpétrés au cours de la Première Guerre mondiale contre le peuple arménien et de la Seconde Guerre mondiale contre les Juifs, les Tziganes et les minorités désignées comme boucs émissaires par les nazis ? Comment justifier les bombardements stratégiques puis atomiques perpétrés par les Alliés pour faire plier l'ennemi ? Toutes ces violences exercées contre les populations sont là pour nous rappeler le fond de violence et de malheurs qui caractérisent la guerre.

Alors, rien n'aurait changé et tout aurait été toujours aussi dramatique ?

Non, ce qui se passe aujourd'hui est malheureusement bien différent et nous propulse aux heures les plus sombres de notre histoire. Nous avons vécu une période où la guerre était un dérèglement passager du vivre ensemble, où, pour paraphraser Clausewitz, la politique se poursuivait par d'autres moyens. Le progrès des consciences et de la civilisation avait même réussi progressivement à encadrer la violence, en protégeant le plus fragiles. C'est la marque qu'imprima l'Église à la guerre, après le chaos des grandes invasions, à travers des limites temporelles, comme les paix de Dieu du Moyen-Âge, ou en encadrant le droit à la guerre, selon les principes de la Guerre Juste. Son action fut prolongée par les règles de droit [1] précisant les lois de la guerre.

Les conventions de Genève, le droit humanitaire international, les traités, comme celui de non-prolifération, ont encadré la façon de faire la guerre, aboutissant au bout de l'échelon d'exécution à l'encadrement des procédures opérationnelles par des règles d'engagement très strictes. Un ensemble de règles qui contraignent l'action des troupes sur le terrain, appliquant une violence proportionnée sur un ennemi bien identifié, que l'on peut tuer, car il peut lui aussi nous tuer. Une règle de réciprocité vieille comme le monde, qui enfermait les combattants dans une considération réciproque. L'acte violent est limité dans le temps, délégué par le gouvernement à son armée. Ce processus s'insère dans un corpus de légitimité, puisque cette violence s'exerce au nom du bien supérieur du peuple souverain qui agit selon un principe de légitime défense, dans le cadre de procédures explicites.

L'impunité des Barbares

Les Barbares agissent en leur nom, pour eux-mêmes, sans aucune limite. Ils considèrent les populations comme un trop plein de vie sans aucun intérêt. Ils en gardent le minimum à leur profit et s'arrogent le droit d'utiliser et de faire disparaître les autres, à travers les massacres, l'esclavage et les trafics.



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 17

Dans une dynamique qui se rapproche de celle des grandes invasions du premier millénaire, ils n'hésitent pas à lancer contre les pays qu'ils jugent ennemis des populations entières ou du moins ceux qui survivent au trajet inhumain qu'ils leurs imposent.

Les Barbares agissent en toute impunité, n'ayant de compte à rendre à personne. La brutalité les caractérise. Ils règnent par la terreur et s'enrichissent dans des proportions inimaginables. Ils établissent des alliances entre eux qui les font prospérer. Ils se savent aujourd'hui intouchables, aidés par ceux qui ont intérêt à les voir prospérer. Il suffit de suivre le développement des affrontements entre forces gouvernementales et troupes irrégulières au Soudan ou dans le bassin du Lac Tchad pour s'en convaincre.

Il fut un temps où ils étaient arrêtés, jugés et même éliminés. Les procès de Nuremberg et de Tokyo ont scellé à partir 1945 le principe des crimes contre l'humanité en jugeant les hauts responsables nazis et japonais. Un demi-siècle plus tard le général Mladic n'échappera pas au jugement du tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie pour son action en Bosnie, ni Ben Laden à l'exécution de sa sentence de condamnation à mort. Saddam Hussein et Mouammar Kadhafi seront éliminés pour avoir contrarié l'ordre imposé par le camp occidental, qui consistait alors à placer la liberté en préambule de toute action politique.

Comme ces temps sont loin ! Aujourd'hui les chefs de milices du Soudan, du Sahel, de la République Démocratique du Congo prospèrent en toute impunité, tout comme les affiliés de Daesh et d'Al Qaeda dans d'autres parties du monde. Pire, leurs modes d'action sont suivis par des chefs d'État au nom de la vengeance et de la conquête, comme si la vie humaine de son ennemi n'avait plus aucune valeur !

En l'absence d'autorité capable d'imposer le droit et les décisions de justice, les grilles de valeur sont bafouées laissant carte blanche au plus puissant. C'est Israël qui malmène aujourd'hui le Liban par des frappes contre le Hezbollah, sans qu'aucune mention ne soit faite dans les médias à la FINUL, dont la mission est justement de maintenir la paix. Nous assistons en direct à la faillite de la paix ; à celle de l'ONU et au retour de la loi du plus fort, sans aucune limite.

Des risques de contagion pernicioseux

Un regard bien égoïste consisterait à nous réfugier derrière nos frontières, protégés par notre dissuasion nucléaire, en attendant que la raison revienne dans ces régions du monde dévastées. Mais ceci pourrait être suffisant, si nous ne risquions pas d'être contaminés par ce nouvel ordre international de chaos et de violence.

Le premier risque est celui des mouvements migratoires incontrôlés. La France possède une forte tradition d'accueil, mais également d'intégration. C'est un débat archi-connu. Il est à présent entré dans le domaine politique sans tabou, mais il doit faire réagir les militaires. Que reste-t-il de nos matrices régaliennes d'intégration ? Quel creuset de citoyenneté va-t-on développer pour enraciner ces jeunes africains qui ont suivi le retrait de nos troupes et vivent à présent chez nous, bénéficiant d'une double nationalité ? N'est-il pas plus que temps de rétablir un service militaire universel capable de structurer les forces et les esprits ?



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 18

Les émeutes de juillet 2023 doivent nous servir de voyant d'alarme. Nous avons en notre sein une population de jeunes adolescents, qui ne demande qu'à basculer du bon côté. Mais elle ne le fera pas d'elle-même. N'oublions pas que dans les années 2010-2015 la France engageait à l'extérieur son armée contre un ennemi qui puisait une partie de ses forces dans nos propres banlieues. Certes l'armée n'a pas à suppléer aux carences de l'éducation qu'elle soit familiale ou nationale et de la Justice. Mais nous n'en sommes plus là ! Nous sommes dans une logique militaire de rapport de forces, puisqu'il s'agit avant tout de désarmer nos ennemis de demain en les privant d'une ressource humaine potentielle, influençable et facilement malléable, qu'ils sauront retourner contre nous.

Le second risque est celui de la compromission. La demande n'a jamais été aussi forte sur le marché de l'armement. Certes, l'arme la plus meurtrière au monde a longtemps été la machette, mais bien des intermédiaires frappent à la porte de nos industries d'armement pour alimenter un besoin en très forte augmentation. Plus que jamais, les contrôles de sécurité dans les entreprises et les procédures d'exportations des biens, qui s'agisse de la CIEEMG[2] pour les armements de guerre et de la CIBDU[3] pour les biens à double usage, doivent être strictement respectées et surtout pas accélérées ou édulcorées au prétexte d'urgence. Les réseaux mafieux sont si puissants, qu'il nous faut garder la tête froide et ne pas remettre en cause le travail des services compétents. Et il faut également raison garder. Même si la demande porte sur la quantité et la puissance de feu, n'omettons pas de travailler sur le contrôle a priori et a posteriori des tirs, les procédures d'autodestruction et d'annulation de mission et sur les moyens défensifs, aptes à protéger des zones et des populations contre ces nouveaux fléaux.

Le troisième risque est celui de la contagion sur la façon de faire la guerre. Comme il est tentant de s'affranchir des principes du droit pour gagner en efficacité ! La brutalité fait gagner à court terme, mais certainement perdre à long terme. N'oublions pas que la France a gagné militairement la bataille d'Alger en 1957, en utilisant comme son ennemi de l'époque la torture. Mais elle a perdu cette guerre politiquement et a encore aujourd'hui beaucoup de mal à effacer cette tache morale de son histoire. Bien des militaires français de la période des OPEX ont souffert de ROE[4] trop restrictives, qui ont permis à l'adversaire de passer entre les mailles du filet.

C'est en grande partie le début du divorce avec le Mali, où concomitamment avec le déploiement des troupes françaises, des groupes d'auto-défense ont été progressivement mis en place pour protéger les villages, en l'absence d'unités régulières. Cela n'a rien d'original et constitue un mode d'action classique de la pacification. Mais lorsqu'une de ces unités a procédé au massacre d'une partie du village voisin en représailles à une attaque, les autorités françaises ont été face au dilemme soit de fermer les yeux, soit de condamner. C'est la voie qui fut suivie et qui aboutit à une perte de confiance réciproque, expliquant en partie l'engouement pour Wagner qui ne s'embarrasse pas de principes moraux et se fait respecter par la terreur.

En fait, la population et la façon dont elle doit être traitée constitue le point majeur d'inflexion sur deux façons de faire la guerre. Dans une longue tradition de pacification, la population a longtemps constitué l'objectif principal du déploiement des forces. Il faut la rassurer et la faire basculer du bon côté afin de ne pas permettre à l'ennemi d'y évoluer à son aise, « comme un poisson dans l'eau » pour paraphraser Mao. Cette approche permet de parier sur l'après-guerre en conservant les forces vives prêtes à se mettre en branle pour faire repartir une vie normale, dès que les temps seront



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 19

favorables. Mais que de frustrations pour le militaire qui doit limiter la force au strict nécessaire, quand bien même il se sait dupé par un ennemi ô combien plus intelligent qu'on le croit souvent ! Une autre façon de traiter la population est de la faire disparaître du champ de bataille, pour créer les conditions permettant d'appliquer la puissance maximale pour briser rapidement les capacités de l'ennemi à poursuivre la lutte. Soit cette population est déplacée, soit elle disparaît des statistiques, comme ce fut le cas de 25 000 habitants de Grozny, Russes en très grande majorité, mais sacrifiés pour réduire une poignée de Tchétchènes et ensevelis sous les décombres de la ville après sa « libération » par l'armée russe en 1995. Une solution plus rapide que la précédente, mais qui dénote une faible évolution du genre humain depuis l'aube de l'humanité !

Comme il est tentant d'appliquer une force disproportionnée estimant que parmi les effets, on touchera bien l'objectif. C'est une conclusion que l'on peut tirer de la guerre russo-ukrainienne, avec la multiplication des pilotes de munitions téléopérées qui trouveront bien un objectif à détruire ! Quand on connaît la complexité de la boucle de targeting qui consiste à détruire le bon objectif au bon moment en minimisant les dommages collatéraux, on se rend compte qu'une façon de faire la guerre beaucoup plus simple est en train d'émerger et de séduire. Tous les pilotes de l'ALAT française sont aujourd'hui officiers, du fait en partie de la puissance de feu du Tigre, qui devait être maîtrisée par un officier. Qui sont les télépilotes de drones et de munitions téléopérées d'aujourd'hui ? Sont-ils encore militaires ou ne va-t-on pas faire appel à des sociétés de services pour piloter ces innombrables munitions ?

En 2013, je présentais au président de l'Assemblée nationale un film pris à partir du poste de tir d'un hélicoptère Tigre lors d'un raid en Libye au moment de l'opération Harmattan. On assistait à plusieurs actions de feu. À un moment, un véhicule est intercepté. Il s'arrête et l'équipage se couche face contre terre. On voit sur le film la croix de visée du canon passer sur chacun d'eux. On entend alors la conversation entre le pilote et le tireur. « Ils ne sont pas armés ? Non. Tu en es sûr ? Oui. Bon, on les laisse ». Le Président de l'assemblée nationale nous a interrompus en nous disant : « c'est extraordinaire, après une si longue séquence de combat ! ». Cette parfaite maîtrise du feu fait honneur à la France et à son armée. D'autres auraient tiré, pris dans ce qui ressemble à un jeu vidéo. D'autres y auraient même pris goût. Nombreux sont les tirs auxquels nous avons renoncé en Afghanistan parce que la cible ne correspondait pas exactement aux prescriptions ou parce qu'il y avait un imprévu générant des dommages collatéraux inadmissibles !

* * *

Il est donc important de ne pas se tromper de guerre et de ne pas céder aux sirènes d'aujourd'hui qui font parfois de la guerre un super jeu d'ordinateur dans lequel on peut multiplier à outrance les destructions. L'armée française doit bien sûr se doter des moyens susceptibles de créer, quand il le faut, un enfer à ses ennemis. Mais elle devra toujours savoir limiter la violence au strict nécessaire pour éviter d'alimenter inutilement la spirale destructrice et incontrôlable de la vengeance. Pour un ennemi tué n'oublions jamais de nous poser la question de savoir combien de personnes sont prêtes à se lever pour le venger et pendant combien de temps ?



Les Barbares font la guerre pour eux-mêmes, car elle légitime et alimente leur pouvoir. Sachons leur répondre sans nous renier, en conservant, même dans les pires moments, notre humanité. C'est la seule voie qui permette de sortir de la spirale des guerres sans fin.

NOTES :

1. *Jus ad bellum et Jus in bello*
2. *Commission Interministérielle pour l'Etude de l'Exportation des Matériels de Guerre.*
3. *Commission Interministérielle des Biens à Double Usage.*
4. *Règles d'engagement.*
theatrum-belli.com

Nouvel incident en mer Baltique

Alors qu'une série de dégradations ciblant les infrastructures critiques en mer Baltique est enregistrée, « un câble de fibre optique reliant l'île suédoise de Gotland à la Lettonie a subi des dommages dimanche, suscitant des soupçons de sabotage. La Lettonie, qui a déployé un navire de guerre, a identifié un "navire suspect". La Suède a saisi ce bateau suspecté de "sabotage aggravé".

« Plusieurs dégradations ciblant les infrastructures énergétiques et de communication sont survenues ces derniers mois dans cet espace maritime. Elles s'inscrivent, selon des experts et responsables politiques, dans le contexte d'une "guerre hybride" menée par Moscou contre les pays occidentaux. » Pour d'autres, il ne s'agit pas d'une guerre hybride, s'attaquer à un câble étant considéré comme une attaque directe. « Riga a déployé un navire de guerre sur le lieu de l'avarie, précisant avoir identifié un "navire suspect", le Michalis San, ainsi que deux autres navires, dans la zone. Le Michalis San était en route vers la Russie, selon des sites de suivi maritimes. » « Face au caractère répété de ces événements, l'Otan a annoncé en janvier lancer une mission de patrouille visant à protéger ces infrastructures sous-marines. Avions, bateaux et drones y seront dépêchés. (.) Le 25 décembre, le câble électrique EstLink 2, reliant la Finlande à l'Estonie, et quatre autres câbles de télécommunications avaient été endommagés, quelques semaines seulement après des dommages similaires sur deux câbles de télécommunications dans les eaux suédoises. »

« Dimanche, la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a immédiatement fait part de sa "solidarité totale" avec les pays touchés par les dommages sur le câble letton. "La résilience et la sécurité de nos infrastructures critiques sont une priorité absolue".

[linkedin.com/posts/thomas-delage](https://www.linkedin.com/posts/thomas-delage)

Quand la Chine frappe à la porte de la Nouvelle-Calédonie

En 2016, alors que les relations entre la Chine et la Nouvelle-Calédonie se développaient rapidement, un journal calédonien titrait « Quand la Chine frappe à la porte du pays » (3).



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 21

Si la Chine a certainement frappé fort à la porte de la Nouvelle-Calédonie, elle n'a obtenu qu'une partie mais pas la totalité de ce qu'elle voulait. Cependant, Pékin a un programme à long terme concernant le Pacifique et la place qu'y occupe la Nouvelle-Calédonie. La France est parfaitement consciente de l'intérêt de la Chine pour ce territoire d'outre-mer, tout comme les dirigeants locaux de la Nouvelle-Calédonie.

Un positionnement stratégique

Dès 1987, un article chinois indiquait que la Nouvelle-Calédonie avait « une grande importance stratégique dans le Pacifique sud ». Un rapport de 2018 note que : « la situation géographique de la Nouvelle-Calédonie est très importante ». Troisième plus grand archipel de l'océan Pacifique, son territoire est petit, mais garde le passage maritime entre le Pacifique nord et l'Antarctique. C'est un site crucial pour les routes maritimes et aériennes ainsi que les câbles sous-marins de tous les continents. Par ailleurs, il s'agit d'un territoire stratégiquement important pour la France, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et les États-Unis, ainsi que pour tous les États insulaires du Pacifique. En 1946, la Commission des territoires du Congrès américain avait identifié la Nouvelle-Calédonie comme faisant partie de la ligne de défense des États-Unis. Si une puissance hostile contrôlait la Nouvelle-Calédonie—ou ses voisines, les îles Salomon —, elle pourrait bloquer l'accès de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande et des territoires insulaires du Pacifique aux États-Unis, à l'océan Indien et à l'Asie du Sud-Est et du Nord-Est. Les petits États insulaires du Pacifique sont incapables de se défendre en cas de conflit. L'évaluation de la défense néo-zélandaise pour 2021 affirmait que si un État qui ne partage pas les valeurs et les intérêts de la Nouvelle-Zélande en matière de sécurité installait une base militaire ou une installation à double usage dans le Pacifique, cela « modifierait fondamentalement l'équilibre stratégique de la région ». Sans une forte présence militaire française dans le Pacifique, les États et territoires insulaires du Pacifique pourraient être des cibles faciles pour une puissance hostile, comme ils l'ont été en 1941. L'Australie et la Nouvelle-Zélande devraient dépenser beaucoup plus d'argent pour se défendre et défendre les pays de la région et, en cas de conflit, elles pourraient être coupées de leurs partenaires militaires, tels que les États-Unis et le Japon.

Des ressources qui suscitent la convoitise de Pékin

La Chine est également très intéressée par la Nouvelle-Calédonie en raison de ses riches ressources minérales. En effet, la Chine développe sa capacité de production à l'étranger afin de garantir des approvisionnements suffisants pour ses besoins militaires et civils à l'intérieur du pays. L'expansion continue de l'APL en termes d'équipements et de capacités (la plus grande expansion militaire jamais réalisée dans le monde) rend l'accès au nickel de la plus haute importance pour la Chine (4). En outre, la Chine, qui s'accapare le marché mondial des dispositifs de stockage de l'énergie et des véhicules électriques grand public, a besoin pour cela d'un approvisionnement garanti en nickel.

La Nouvelle-Calédonie possède 25 % des ressources mondiales en nickel, la troisième plus grande réserve au monde, et a été, et pourrait redevenir, le plus grand producteur de ferronickel. Le territoire est également riche en cobalt (5), un minéral très rare qui est utilisé dans des applications militaires stratégiques telles que le guidage des missiles et les radars, ainsi que dans des applications commerciales et industrielles. La Nouvelle-Calédonie possède également des gisements potentiels d'or, d'argent, de cuivre, de plomb et de zinc dans la province Nord, ainsi que des ressources d'hydrocarbures inexploitées dans sa ZEE qui est également riche en ressources halieutiques.



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 22

En 2020, le China Geological Survey a indiqué aux investisseurs potentiels en Nouvelle-Calédonie que « si la principale force politique de la province Nord de la Nouvelle-Calédonie est favorable à l'indépendance, la principale force politique de la province Sud est opposée à l'indépendance vis-à-vis de la France ». Il a donc conseillé que « lorsque des entreprises financées par la Chine vont investir, elles devraient prêter une attention particulière à la région où le projet d'investissement est situé » et présenter leur projet en conséquence.

L'enjeu du statut politique de la Nouvelle-Calédonie

Pékin a suivi de près le processus de décolonisation de la Nouvelle-Calédonie, dont l'indépendance pourrait avoir un effet domino sur les autres territoires français d'outre-mer comme la Polynésie française. Si la Chine pouvait avoir une présence militaire dans une Nouvelle-Calédonie indépendante, elle constituerait une menace directe pour l'ordre régional existant. Une Nouvelle-Calédonie indépendante, orientée vers la Chine, pourrait également constituer une force politique influente dans le Pacifique. Les commentaires d'un article publié en 1987 par un groupe de réflexion de la RPC semblent aujourd'hui prémonitoires, compte tenu de l'agitation actuelle en Nouvelle-Calédonie. Ils reflètent en effet l'évaluation à long terme par la Chine de la situation stratégique dans le Pacifique : « Une fois que le mouvement d'indépendance nationale de la Nouvelle-Calédonie sera mis à profit par une superpuissance, des changements défavorables aux États-Unis se produiront dans l'équilibre stratégique du Pacifique sud. D'autre part, si les États-Unis soutiennent le mouvement d'indépendance nationale de la Nouvelle-Calédonie, celui-ci pourrait s'étendre à d'autres îles et territoires sous tutelle dans le Pacifique et encourager d'autres peuples à lancer leur propre mouvement d'indépendance. C'est ce que les États-Unis ne souhaitent pas. » En 2014, des universitaires chinois ont prédit que l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie était « imminente ».

Au départ, la France et de nombreux hommes politiques calédoniens, indépendantistes ou non, étaient enthousiastes à l'idée de développer les relations avec la Chine. Cependant, un changement de mentalité s'est opéré à ce sujet à partir de 2018. En réponse, les efforts du Front uni du PCC visant la Nouvelle-Calédonie sont devenus plus secrets, locaux et ont été délocalisés. De nombreux hommes politiques et leaders sociaux néo-calédoniens soulignent qu'ils percevaient la relation d'État-client du Vanuatu avec la Chine comme un exemple négatif d'engagement que la Nouvelle-Calédonie tenait à éviter. Beaucoup pensent de plus en plus que la Nouvelle-Calédonie n'a pas la capacité de s'opposer à la Chine, alors qu'il est plus facile de traiter avec la France.

Stratégie d'ingérence chinoise

Bien que les priorités de l'ingérence étrangère du PCC puissent être différentes dans chaque pays et territoire, les tactiques de base restent les mêmes. La structure de gouvernance décentralisée de la Nouvelle-Calédonie, qui répartit le pouvoir politique entre le gouvernement français, les autorités néo-calédoniennes, trois assemblées provinciales et les conseils locaux, offre aux agences et acteurs de la RPC de nombreux canaux potentiels à exploiter. D'un autre côté, l'effet des multiples centres de pouvoir qui s'observent les uns les autres peut avoir compliqué certains efforts d'ingérence du PCC.

En Nouvelle-Calédonie, les principaux vecteurs des activités d'ingérence étrangère du PCC semblent être les efforts de la Chine pour utiliser les liens et les activités des Chinois ethniques sur le territoire, le ciblage des élites économiques et politiques calédoniennes, et les tentatives d'intégrer la Nouvelle-Calédonie dans l'initiative des nouvelles routes de la soie. Le PCC s'est ainsi engagé dans une série d'activités d'ingérence étrangère en ciblant les élites politiques et économiques et en tentant d'utiliser



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 23

la diaspora ethnique chinoise et les entreprises de la RPC pour servir les intérêts du PCC. Les élites locales ont parfois activement courtisé l'aide de la Chine, travaillant volontiers avec des organisations de façade du PCC.

La Nouvelle-Calédonie est économiquement importante dans la région, et si la Chine était en mesure d'influencer des secteurs clés dans cette région, cela pourrait avoir un impact régional plus large. Par exemple, Pacific Energy Pty Ltd, une entreprise privée de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française, contrôle non seulement les stations-service de Nouvelle-Calédonie, mais aussi toutes les nombreuses stations-service des îles du Pacifique et de la Polynésie française, et fournit du carburant d'aviation et des lubrifiants à la région. En 2019, des rumeurs ont circulé selon lesquelles Pacific Energy avait reçu une offre d'achat de la part d'une entreprise chinoise. Si elle avait abouti, cela aurait signifié qu'une entité chinoise aurait contrôlé l'approvisionnement en pétrole et en essence dans tous les petits États insulaires en développement du Pacifique et dans les territoires français du Pacifique. La Nouvelle-Calédonie a une société très divisée, un avenir politique instable et des disparités économiques considérables. Ces faiblesses exposent ainsi le territoire à un risque élevé d'être affecté par les efforts d'ingérence étrangère du PCC. Le manque de compréhension des programmes et des méthodes de politique étrangère du PCC par certains en France et en Nouvelle-Calédonie semble avoir entraîné des décisions politiques naïves et risquées dans le passé.

Malgré les paroles fortes du président français Emmanuel Macron sur l'« hégémonie » de la Chine dans le Pacifique en 2018, ou ses remarques en 2023 sur une éventuelle base militaire chinoise en Nouvelle-Calédonie, il semble toujours éviter de se confronter directement à Pékin. En septembre 2022, Macron a déclaré à une assemblée d'ambassadeurs français que la France devait maintenir son « indépendance géopolitique » vis-à-vis du comportement de la Chine, ainsi que de la réponse des États-Unis et d'autres alliés. Pourtant, les preuves sur l'étendue des activités secrètes de la Chine en Nouvelle-Calédonie et son programme à long terme visant à usurper les intérêts de la France démentent l'affirmation selon laquelle la France peut se dissocier de la géopolitique actuelle, ou que le problème réside principalement dans les États-Unis. La Chine s'engage dans des activités d'ingérence étrangère non seulement en Nouvelle-Calédonie, mais aussi en Polynésie française et dans les autres territoires extérieurs de la France, ainsi qu'en France même. Le débat public sur cette question ne fait que commencer en France.

Notes

(1) Ce texte est une synthèse de l'article original publié par Anne-Marie Brady : « *When China knocks at the door of New Caledonia* », publié le 23 août 2024 par l'Australian Strategic Policy Institute (<https://rebrand.ly/hajef94>), et dont une version française intégrale doit être publiée par l'IRSEM.

(2) Son article « *Magic Weapons : CCP Political Influence Activities Under Xi Jinping* » a contribué à façonner le débat mondial sur l'ingérence étrangère de la Chine (<https://rebrand.ly/cm3iahn>).

(3) Les Nouvelles Calédoniennes (<https://rebrand.ly/16fxuqu>).

(4) Un rapport du ministère américain de la Défense de 1954 a qualifié le nickel de « métal le plus proche d'un véritable "métal de guerre" [qui] mérite la première priorité parmi les matériaux faisant l'objet d'une attention particulière en matière de conservation ».

(5) La mine de Goro, dans la province Sud, produit 3 % de l'offre mondiale de cobalt.



Trump II : quel risque pour l'OTAN ?

ven. 17 janv. à 14:49

Déjà esquissée lors de sa première présidence, le retour aux affaires du président Trump pourrait renforcer la politique de rapport de force entre les États-Unis et leurs alliés traditionnels européens.

On se souvient encore des sommets de 2018 et 2019 où Donald Trump montrait clairement à tous que l'OTAN l'ennuyait et que si les Alliés voulaient continuer à bénéficier de la protection des États-Unis, il faudrait désormais fournir un effort conséquent en matière de budget de défense et ne plus se comporter en passagers clandestins. Dans l'esprit de Trump, ce terme désigne les pays européens qui, tout en profitant de la garantie de sécurité américaine, ne consacrent pas une part suffisante de PIB à la défense et par conséquent ne participent pas au partage du fardeau dans l'alliance atlantique, en laissant une trop grande part à la charge des États-Unis. Le soulagement à l'arrivée au pouvoir de Biden fut à la mesure du traumatisme des années Trump, le nouveau président s'attachant à restaurer la confiance entre les deux rives de l'Atlantique. Le retour d'un Trump revancharde et totalement libre de ses mouvements risque de bouleverser les rapports transatlantiques, de manière encore plus profonde que lors de son premier mandat. L'inquiétude tout comme l'incertitude s'installent au quartier général de l'OTAN et dans les chancelleries européennes. L'imprévisibilité du personnage interdit toute prédiction. Il pourrait décider de ne rien faire et reconnaître les efforts consentis par les Européens. Il pourrait au contraire exiger davantage en les menaçant d'un désengagement américain de l'Alliance atlantique (OTAN), dont nous allons tenter d'esquisser les conséquences potentielles, non seulement sur cette dernière, mais aussi de fait sur l'Union européenne (UE).

Récriminations sur le « partage du fardeau » mais leadership bienveillant Traditionnellement les États-Unis assumaient le rôle du président qui se chargeait de faire fonctionner un club, l'OTAN, dont la plupart des membres ne souhaitait pas payer toute leur cotisation, tout en profitant des équipements, dont le principal, le parapluie nucléaire américain. Depuis Eisenhower, les Américains s'en sont plaints régulièrement, tout en continuant néanmoins à porter le fardeau sur leurs épaules. Par le Traité de Washington, le seul à les avoir jamais engagés dans une alliance permanente, les États-Unis acceptaient en effet d'assurer la défense de l'Europe à travers l'article 5 qui encadre la défense collective. Cet article stipule qu'une attaque armée contre l'un des pays de l'OTAN sera considérée comme une attaque contre toutes les nations de l'Alliance et que chacune prendra « telle action qu'elle jugera nécessaire, y compris l'emploi de la force armée, pour rétablir et assurer la sécurité dans la région de l'Atlantique Nord. » L'interprétation qu'en font les Européens est que les Américains viendront à leur secours avec des moyens militaires, une interprétation que Washington n'a jamais remise en cause.

Même lors de la crise des euromissiles dans les années 1980, en dépit des manifestations massives organisées par les mouvements pacifistes en Allemagne de l'Ouest, en Italie ou aux Pays-Bas par exemple, tous acceptaient le leadership américain, y compris la France de Mitterrand ou l'Allemagne de Kohl, car tous savaient qu'il s'agissait d'une question de survie et que l'on pouvait compter sur Washington.



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 25

Même si le fardeau n'était pas équitablement réparti, une récrimination récurrente de la part des Américains, les États-Unis y trouvaient leur compte avec un marché européen qui servait de débouché aux produits américains, et un soutien politique sur la scène internationale. La construction européenne se concrétisait à l'ombre du parapluie nucléaire américain, sans craindre de menace physique. Après la chute de l'Union soviétique, Washington donnait le ton pour l'intégration des anciens pays du bloc communiste dans l'OTAN, mais indirectement aussi dans l'UE, et présidait à la stabilisation du continent avec une Russie qui se retirait de la course. Même pendant les périodes de tension comme en 2003 lors de l'invasion américaine de l'Irak, où une frange de la « vieille Europe » refusa de suivre l'administration Bush dans une aventure hasardeuse, le soutien américain au Vieux Continent ne fut jamais remis en question. L'Europe restait un pion essentiel dans la projection de force américaine vers le Moyen-Orient, et comme la menace russe semblait disparue, l'OTAN s'investissait dans les opérations hors-zone, en particulier en Afghanistan, ce qui répondait aux souhaits américains. Sous l'administration Obama, il est question d'un basculement de l'effort américain vers le Pacifique pour prendre en compte le défi chinois, mais la relation avec l'Europe demeure importante, l'intention américaine étant d'utiliser les supplétifs européens dans l'opération afghane, en Libye, ou au Levant, tout en comptant sur leur soutien politique. Si l'OTAN perd un peu d'intérêt au début de son premier mandat, elle revient sur le devant de la scène après l'annexion de l'Ukraine et la guerre au Donbass, et la participation américaine n'y est donc pas remise en cause par Obama.

Le choc du premier mandat de Trump

En effet, face au renouveau de la menace en Europe, les Américains se réengagent sur le continent et s'efforcent d'inciter les Européens à davantage d'investissement dans leur propre défense, en dépit de leur frustration face au peu d'enthousiasme démontré. Les reproches demeurent, mais toujours en y mettant des formes diplomatiques. Cette atmosphère feutrée vole en éclat lors du premier mandat de Donald Trump. Lui n'est pas pour les non-dits et assène peu diplomatiquement leurs quatre vérités aux autres chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance : le contribuable américain ne continuera pas à payer pour la défense d'Européens qui ne font pas eux-mêmes les efforts financiers nécessaires, et il est inacceptable que certains pays comme l'Allemagne commercent avec la Russie tout en demandant aux États-Unis de les défendre contre elle. Et de manière générale, il n'est plus question de payer pour des Européens dont il estime qu'ils se livrent à une concurrence déloyale envers les États-Unis.

Encore président désigné, en janvier 2017, il qualifie l'OTAN d'obsolète, pour se rétracter en avril en reconnaissant que l'Alliance était « un rempart pour la paix internationale ». Il procède ensuite à l'inauguration du nouveau siège en mai 2017, où il exige des Européens un minimum de 2% du PIB consacré à la défense, une cible agréée en 2014. Lors d'une réunion tendue avec les Alliés à Bruxelles, le 11 juillet 2018, Trump accuse l'Allemagne d'être sous domination russe et exige que les Alliés consacrent 4% de leur PIB à la défense.

Ce qui inquiète encore davantage les Européens, c'est sa déclaration du 18 juillet 2018 concernant l'invocation de l'article 5 en cas de guerre au Monténégro, pays qui venait d'intégrer l'Alliance en juin 2017. Elle fait l'effet d'un coup de tonnerre car elle revient à remettre en cause une intervention militaire américaine en cas d'attaque contre un Allié.



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 26

En effet, même si le libellé de l'article 5 n'oblige pas à une action militaire de façon automatique, l'interprétation qui prévaut est que cette action, si elle est entreprise par les États-Unis, serait militaire.

Le ton vis-à-vis des Alliés et cette déclaration sur le Monténégro sont en total contraste avec l'atmosphère cordiale qui règne lors de sa rencontre avec Poutine, le 16 juillet 2018, au cours de laquelle Trump se garde de critiquer la Russie, suscitant l'indignation même au sein des Républicains. Les Alliés s'inquiètent de cette apparente collusion entre les deux hommes et s'interrogent sur la validité de la garantie américaine si, après l'annexion de la Crimée en 2014 et la guerre dans le Donbass, Poutine devait décider de s'en prendre aux Pays baltes par exemple.

Même si le président Macron provoque une certaine émotion avec sa déclaration de mort cérébrale de l'OTAN, c'est encore l'attitude de Trump qui perturbe le Sommet de l'OTAN, le 4 décembre 2019. Il fustige les Alliés qui ne payent pas assez et prend à nouveau à parti l'Allemagne qu'il menace de rétorsion commerciale si elle n'augmente pas son budget de la défense. C'est donc avec un soulagement évident que les Européens accueillent l'élection de Joe Biden, reléguant du même coup les coups de semonce de Trump au rang d'anomalie exceptionnelle, qu'on ne souhaite plus jamais revivre. La thérapie de choc porte tout de même ses fruits puisque de nombreux Alliés se rapprochent ou atteignent la cible des 2% du PIB consacrés à la défense, dont 20% dédiés à l'acquisition de matériels majeurs et à la recherche et développement, comme s'en félicite Jens Stoltenberg avant de quitter son poste de Secrétaire général. Il souligne cependant que les 2% ne sont plus un plafond, mais un plancher, et que si l'effort a été conséquent, seuls 23 Alliés ont franchi la barre sur les 32.

Le mandat de la revanche

Même si certains médias et dirigeants européens n'y ont pas cru, Trump est réélu, et dans des conditions qui ne laissent planer aucun doute. Le 20 janvier 2025, il s'installera à la Maison Blanche, dans un environnement idéal, au moins jusqu'aux élections de mi-mandat : il dispose de la majorité à la Chambre des Représentants, au Sénat et à la Cour suprême. Ses équipes sont déjà formées, même si certaines personnalités extrêmes pourraient marginalement faire l'objet d'un rejet par le Congrès. Mais dans l'ensemble, il est prêt à démarrer sur les chapeaux de roue.

Le sujet de l'OTAN n'a certes pas tenu le haut de l'affiche pendant la campagne présidentielle, mais Trump en a tout de même parlé à plusieurs reprises. Ainsi, en février 2024, il encourage Poutine à faire « tout ce qu'il veut » à tout Allié qui ne paierait pas son dû. Le 19 mars 2024, il réitère ses avertissements, précisant qu'il ne quitterait pas l'OTAN si l'Europe payait sa part. Il réitère son avertissement le 7 décembre lors d'une interview : les États-Unis ne resteront dans l'OTAN qu'à la condition que les Européens « payent leurs factures et traitent les États-Unis de manière juste ». De plus, certaines indiscretions de la part de collaborateurs de Trump semblent donner le ton de ce que pourrait être le second mandat pour l'OTAN : un système à deux vitesses, où seuls ceux qui consacrent la part de budget prévue seront protégés par les États-Unis, un retrait des forces terrestres américaines d'Europe dont la tâche devra être assumée par les Européens, un accord avec Poutine sur l'Ukraine avec la fin de l'extension de l'OTAN vers l'est et la détermination des portions de territoire conquis que la Russie pourra conserver, tout en neutralisant et démilitarisant l'Ukraine. Or, un abandon du soutien à l'Ukraine par les États-Unis, mettrait en lumière l'incapacité



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 27

des Européens à gérer leur propre environnement sécuritaire alors même qu'ils n'auront aucun poids dans la décision de Trump.

Un scénario possible

Bien entendu, le Traité de l'Atlantique Nord étant un document signé par le Congrès, c'est lui qui devrait, le cas échéant, décider de sortir de l'Alliance. Et pour le moment, Trump ne s'est pas encore prononcé officiellement, en dehors de la rengaine habituelle sur le partage du fardeau. Néanmoins, un peu de fiction ne nuit pas.

Si Elon Musk, l'électron libre nommé par Trump pour réformer l'administration et purger le Deep State, s'attèle à sa tâche avec autant de motivation que celle qu'il affichait pendant la campagne, pouvons-nous, Européens, vraiment nous persuader que Trump ne s'en prendra pas aussi à l'OTAN ?

Trump considère que les Alliés européens fournissent un effort insuffisant au niveau de leurs budgets de défense : seule une vingtaine d'Alliés a effectivement atteint les 2% en 2024, alors que tous s'y étaient engagés en 2014. Et c'est aussi l'entrée de la Finlande et de la Suède qui a permis d'augmenter rapidement la moyenne, car ces deux pays disposent déjà d'un budget et de capacités militaires significatives, contrairement à ce qui était le cas pour la plupart des pays intégrés depuis la chute du « rideau de fer ». Pour les pays européens, dans un contexte économique dégradé, la cible des 2% représente un engagement budgétaire significatif mais insuffisant selon Trump. À ses yeux ne trouvent grâce que la Pologne et ses 4,12%, ou les Pays baltes, tous autour de 3%. Il est évident que les pourcentages sont trompeurs : s'ils démontrent un réel investissement dans le secteur de la défense en Pologne avec l'acquisition importante de matériel et la réforme des forces armées, il est vrai que les 3,4% de l'Estonie ne peuvent pas être comparés aux 2% de la France. Compte-tenu des niveaux de stocks en munitions, ou des capacités de production d'armement lourd réduites en Europe depuis des décennies, une grande partie de ces moyens sont achetés sur étagères américaines, en particulier par les pays d'Europe centrale et orientale. L'exigence d'une atteinte des 2% répond donc aussi à une stratégie commerciale de la part des États-Unis.

Les chefs d'État et de gouvernement de l'Alliance estiment avoir rempli l'objectif fixé en 2014, et beaucoup ont renâclé lorsque le précédent Secrétaire général, Jens Stoltenberg estimait que les 2% n'était plus le plafond mais un plancher et qu'il fallait continuer à investir davantage, rejoignant en cela les désirs de Trump. Ils vont laisser au nouveau Secrétaire général, Mark Rutte, la tâche d'arrondir les angles avec Washington. Pour eux, l'OTAN est le vecteur d'influence américain en Europe et Trump ne sacrifiera jamais cette fenêtre ouverte sur les Européens qui lui assure par ailleurs un moyen de pression sur l'UE lors de discussions commerciales. C'est en effet l'OTAN – dominée par les Américains – qui assure la défense de l'Europe, une tâche que l'UE serait bien en peine d'accomplir pour le moment.

Cette analyse reste cependant très fragile. Les Américains ont déjà démontré par le passé qu'ils préféraient diriger des opérations en format « Coalition of the Willing », comme en Irak en 2003 ou contre Daesh en 2014, plutôt qu'au travers du processus consensuel de l'OTAN, où leur voix valait celle des autres et où les contraintes politiques étaient trop lourdes, comme en Afghanistan.



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 28

Par conséquent, penser que l'influence américaine sur l'Europe ou sur les opérations futures ne peut s'exercer qu'au travers de l'OTAN est une illusion.

Si Trump prenait la décision radicale de faire sortir les États-Unis de l'OTAN, leur influence pourrait très bien se poursuivre à travers des accords bilatéraux, en particulier avec les pays qui auront effectivement fait l'effort budgétaire, d'autant plus si cet effort se matérialise par l'achat de matériel de guerre américain. Évidemment, ceux qui ne joueraient pas le jeu seraient laissés de côté. L'Allemagne a donc du souci à se faire, puisque Trump lors de son premier mandat évoquait déjà un redéploiement des forces américaines d'Allemagne vers la Pologne. On assisterait ainsi à la création d'une constellation de pays satellites et à la fin de l'OTAN –évidemment puisque le contributeur principal s'en détacherait, sans qu'aucun Allié ne possède les moyens ou même la légitimité pour reprendre le flambeau.

La fin de l'OTAN ne constituerait pas davantage une aubaine pour la défense européenne. L'UE est absolument incapable de remplacer l'OTAN dans sa mission de défense de l'Europe : là où l'OTAN déploie une chaîne de commandement permanente, avec des plans de défense, une alerte aérienne et maritime et des procédures établies, l'Union ne dispose que d'un embryon d'état-major ; alors que l'OTAN est capable de déployer des volumes importants de forces en opération ou en exercices, et sait intégrer les renforts américains, l'Union ne peut mener à bien des missions que dans le bas du spectre des conflits. Et si les « satellites » se lient en bilatéral avec les États-Unis, pourquoi devrait-on poursuivre dans la voie d'une défense européenne ? Les tensions politiques qui existent déjà entre certains pays d'Europe centrale et orientale et la Commission à Bruxelles en seraient encore exacerbées et pourraient aboutir à une véritable scission.

Conclusion

C'est une fiction, bien sûr. Mais comme toute fiction, sa réalisation n'est pas exclue, surtout avec un président imprévisible et libéré de toute contrainte de la part des institutions chargées d'assurer l'équilibre des pouvoirs aux États-Unis.

Comme il n'a cessé de l'annoncer pendant la campagne, Trump va réduire les dépenses américaines en Europe, en exigeant un meilleur partage du fardeau avec les Européens, mais aussi en mettant un terme à la guerre en Ukraine, au besoin en forçant l'Ukraine à s'asseoir à la table de négociation avec la Russie, tout simplement en lui coupant les vivres. Et les Européens, qu'ils fassent partie ou non de l'UE, ne pourront en aucun cas remplacer les États-Unis dans le rôle de pourvoyeur de munitions et de matériel, faute de stocks. Tout au plus pourraient-ils acheter américain pour en faire don à l'Ukraine, mais pour combien de temps ? D'ailleurs, la volonté politique d'un engagement à outrance, voire d'un potentiel engagement militaire comme évoqué par le président Macron, n'est absolument pas garantie dans l'UE. Finalement, et de façon assez hypocrite, les Européens accepteront l'arbitrage américain car il évitera un effondrement total ukrainien, un risque d'escalade généralisée, et laissera tout de même subsister un semblant d'État, au moins pour un temps.

L'OTAN, même si elle subsiste, en sortira affaiblie et décrédibilisée, comme lors de la fin de l'Afghanistan, un épisode pudiquement gommé par la mobilisation générale décrétée en février 2022 contre l'agresseur russe de la démocratie naissante ukrainienne.



Toutes les déclarations des Sommets qui affirment solennellement que l'Ukraine et la Géorgie ont vocation à faire partie de l'OTAN n'y changeront rien. Le communiqué du Sommet de Washington, celui des 75 ans de l'Alliance stipule ainsi qu'elle réaffirme sa « solidarité indéfectible avec le peuple ukrainien, qui défend héroïquement sa nation et son sol, en même temps que nos valeurs communes », et annonce que l'OTAN a adopté « un engagement à aider durablement l'Ukraine à assurer sa sécurité en lui fournissant équipements, assistance et formations militaires, et à mettre ainsi en place des forces capables de vaincre l'agresseur russe ». Ces propos risquent de sonner bien creux dans quelques mois...

Bien qu'elle se revendique « puissance en devenir », l'UE ne dispose pas en propre de l'instrument de puissance adapté à la situation, à savoir l'instrument militaire, qu'elle sous-traite en quelque sorte à l'OTAN. Elle sera la grande perdante de ce « deal » trumpien. Au nom de ses valeurs, elle a mis fin à sa relation commerciale avec la Russie pour s'aligner sur les États-Unis en matière de sanctions, de fourniture de crédits et d'armes à l'Ukraine, en étant convaincue que les Américains tiendraient fermement leur position face à l'impérialisme poutinien. Elle aussi, sur le modèle de l'OTAN, répète que l'avenir de l'Ukraine est en son sein. Elle va se retrouver bien seule à gérer une zone tampon sur ses marches orientales, et va devoir vivre avec la menace permanente d'une reprise du conflit par une Russie reconstituée après quelques années de trêve. Toute aspiration à une quelconque autonomie stratégique, toute volonté de s'impliquer sur le plan géopolitique deviendraient illusoires, l'Union échouant même à modeler son environnement proche. Tout cela sans compter avec un afflux massif de réfugiés ukrainiens qui la déstabiliserait encore davantage et empêcherait toute stratégie à long terme.

lerubicon.org

Réserve militaire : un recrutement simplifié pour l'ouvrir au plus grand nombre

Le ministère des Armées a mis en place des changements innovants dans le processus de recrutement des réservistes opérationnels, à compter du 31 décembre 2024. Des modifications qui visent à simplifier et à moderniser le recrutement des réservistes en évaluant leur employabilité. Explications.

Jusqu'à présent, l'aptitude des candidats à la réserve était déterminée selon un système de classification médicale : le SIGYCOP. Cette grille évaluait les fonctions des membres Supérieurs, Inférieurs mais aussi l'état Général, les Yeux, le sens Chromatique, les Oreilles (audition) et enfin le Psychisme.

Pourquoi ces changements ?

L'objectif est de se préparer aux défis de demain en révisant le processus d'évaluation de l'aptitude des réservistes. Ces nouvelles règles d'employabilité visent ainsi à augmenter la liberté d'action de nos forces armées, en élargissant les possibilités de recrutement de certains profils de réservistes qui auraient été exclus par les anciennes normes d'aptitude.



La LETTRE de *l'UNC Isère*

<http://www.unc-isere.fr/wp>

Février 2025

Page 30

Concrètement, qu'est-ce qui change ?

Le recrutement du réserviste est dorénavant basé sur l'employabilité, correspondant aux seuls critères d'emploi décrits dans la fiche de poste. Par exemple, un diabétique de type 1 ou 2 peut maintenant être recruté sur certaines missions, ce qui n'était pas possible auparavant. Il n'est donc plus fait référence à une aptitude médicale, bien que les armées maintiennent des critères médicaux précis pour certaines fonctions. Les nouvelles règles d'employabilité offrent ainsi un cadre plus adapté à cet engagement, tout en veillant au nécessaire équilibre entre le besoin des armées et la sécurité des réservistes au travail.

Comment ce nouveau système va-t-il se mettre en place ?

Des travaux sont encore en cours pour déterminer précisément, au sein des neuf réserves militaires représentant 43 000 emplois de réservistes, lesquels seront ouverts et avec quels critères d'employabilité. Plus globalement, des travaux se poursuivent afin de simplifier le parcours d'aptitude médicale des militaires d'active, tout en préservant le haut degré d'exigence propre aux finalités militaires. Les détails sur ces nouvelles règles seront officialisés dans les semaines à venir, au fur et à mesure de l'ouverture des postes aux nouveaux critères.

Tout savoir sur l'employabilité des réservistes En quoi consiste-t-elle ?

L'EMPRES (pour Employabilité des réservistes) est une expérimentation sur les modalités de détermination de l'aptitude lors de la VEMI (visite médicale initiale) des réservistes au sein des forces armées et de la Gendarmerie nationale. Avec une idée forte : « le plus grand nombre de citoyens souhaitant servir les armées en tant que réserviste doit pouvoir le faire. »

Ses trois objectifs ?

Elargir le vivier de recrutement ;
Diminuer les nombres de réservistes inaptes définitifs et temporaires ;
Réduire le temps d'expertise médicale et paramédicale.

Comment s'est passée l'expérimentation ?

Elle a duré 3 mois (du 10 avril au 16 juin 2024), et a impliqué 10 antennes médicales du Service de santé des armées en métropole, choisies comme panel représentatif des recrutements des différentes Armées, Directions, Services et de la Gendarmerie nationale ;

Elle a porté sur 250 candidats. Ces derniers étaient répartis en 3 groupes d'emploi, sur leur fiche de poste :

Groupe 1 : les candidats avec des postes ne tolérant aucune restriction d'emploi ;
Groupe 2 : les candidats avec des postes pouvant tolérer des limitations d'aptitude ;
Groupe 3 : les candidats avec des postes sédentaires.

la réponse donnée à l'employeur à l'issue de la visite était :

Employable sur le poste ;
Non employable sur le poste mais potentiellement employable sur un autre poste en fonction des contre-indications données ;
Inapte.